

**AVIS D'IMPÔT 2015****TAXES FONCIÈRES**

votées et perçues par la commune, le département et divers organismes

Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

M REVELLAT PHILIPPE

129 BD PASTEUR
94360 BRY SUR MARNE

Vos références

Votre situation

91059

Numéro fiscal :	19 53 845 957 154 C
Référence de l'avis :	15 91 4058655 62
Numéro de contrat de prélèvement :	M3 91 0102294 05
RUM* :	FR46ZZZ005002M391010229405
Numéro de propriétaire :	114 R01348 U
Débiteur(s) légal(aux) :	
PROP/INDIVIS 4101 MBKZWW	
M REVELLAT PHILIPPE LOUIS B	
PROP/INDIVIS 11141 MBKZWZ	
MME STROPIANO EVELYNE J	
Numéro de rôle :	221
Date d'établissement :	03/09/2015
Date de mise en recouvrement :	31/08/2015
* Référence Unique de Mandat	

MONTANT RESTANT À PRÉLEVER	208,00 €
Détail du montant restant à prélever	
Montant de vos taxes foncières	952,00 €
Acomptes mensuels versés	744,00 €

Compte à débiter :
FR49 3000 2076 5000 0000 4800 X63
M OU MME REVELLAT
CL MONTLHERY

Prochaines échéances 2015
Les échéances ci-dessous se substituent à la date limite de paiement fixée au 15/10/2015

15 SEPTEMBRE	2015	93,00 €
15 OCTOBRE	2015	93,00 €
16 NOVEMBRE	2015	22,00 €

AVIS D'ÉCHÉANCES 2016

Sauf modifications qui vous seront signalées (modification législative, dégrèvement, imposition complémentaire, demande de modification de contrat), vos prélèvements 2016 au titre des taxes foncières seront les suivants :

15 JANVIER	2016	95,00 €	15 JUIN	2016	95,00 €
15 FEVRIER	2016	95,00 €	15 JUILLET	2016	95,00 €
15 MARS	2016	95,00 €	16 AOUT	2016	95,00 €
15 AVRIL	2016	95,00 €	15 SEPTEMBRE	2016	95,00 €
17 MAI	2016	95,00 €	17 OCTOBRE	2016	95,00 €

Vos démarches

- ↳ **Par Internet :** impots.gouv.fr, pour consulter votre situation fiscale, réaliser des démarches personnalisées ou payer.
- ↳ **Par téléphone :** Votre centre prélèvement service, pour toutes questions sur le prélèvement à l'échéance ou sur le prélèvement mensuel : 0 810 012 011* - courriel : cps.lyon@dgfip.finances.gouv.fr
- courrier : centre prélèvement service 69327 LYON CEDEX 3
- Le centre impôts service, pour des renseignements généraux : 0810 Impôts (0810 46 76 87)*.
- Votre centre des finances publiques pour toute autre question personnelle (coordonnées ci-dessous).
- ↳ **Sur place :** Votre centre des finances publiques, pour obtenir des renseignements et documents fiscaux, effectuer vos réclamations et déposer vos dossiers fiscaux : à votre choix, à l'un des deux guichets suivants.

Pour obtenir des réponses plus détaillées :

• sur le paiement de votre impôt :

SERVICE IMPOTS PARTICULIERS YERRES EST

2 RUE DU STADE - 91335 YERRES CEDEX

Tél : 01 69 49 70 00 Courriel : sip.yerres-est@dgfip.finances.gouv.fr

Les horaires d'ouverture de votre guichet à la rubrique "Consulter" de votre espace Particulier.

• sur le montant de votre impôt :

CENTRE DES IMPOTS FONCIER CORBEIL - SECTEUR FONCIER 1ER SECTEUR

75B RUE FERAY - 91107 CORBEIL ESSONNES CEDEX

Tél : 01 60 90 51 11 Courriel : cdif.corbeil@dgfip.finances.gouv.fr

Les horaires d'ouverture de votre guichet à la rubrique "Consulter" de votre espace Particulier.

**(coût d'un appel local, à partir d'un poste fixe, depuis la France métropolitaine et les départements d'outre-mer, hors éventuel surcoût de votre opérateur)*

TAXES FONCIÈRES 2015 - DÉTAIL DU CALCUL DES COTISATIONS

Département : 91 ESSONNE

Commune : 114 A BRUNOY

		Commune	Syndicats de communes	Inter communalité	Département	Taxes spéciales ①	Taxe ordures ménagères ②	Taxe GEMAPI ③	Total des cotisations	
Propriétés bâties	Taux 2014	17,25%	1,33%	2,44%	12,69%	0,423%	9,86%	%		
	Taux 2015	17,25%	1,58%	2,44%	12,69%	0,649%	9,88%	%		
	Adresse	3B IMP DE BRIE								
	Base	2052	2052	2052	2052	2052	2052			
	Cotisation	354	32	50	260	13	203		912	
	Adresse									
	Base									
	Cotisation									
	Cotisations 2014	351	27	50	258	8	201			
	Cotisations 2015	354	32	50	260	13	203			
Variation en % ⑧	+0,85%	+18,52%	0%	+0,78%	+62,50%	+1,00%	%			
		Commune	Syndicats de communes	Inter communalité	Taxe additionnelle ④	Taxes spéciales ①	Chambre d'agriculture	Taxe GEMAPI ③	Total des cotisations	
Propriétés non bâties	Taux 2014	%	%	%	%	%	%	%		
	Taux 2015	%	%	%	%	%	%	%		
	Bases terres non agricoles Bases terres agricoles									
	Cotisations 2014 2015									
	Variation en % ⑧	%	%	%	%	%	%	%		
		Dégrèvement jeunes agriculteurs			Base du forfait forestier ⑤	Majoration base terrains constructibles commune ⑥	Majoration base terrains constructibles intercommunalité ⑥	Caisse d'assurance des accidents agricoles		
Base « État »										
Base « collectivité »										
Les taxes spéciales comprennent la TSE Grand Paris pour 4 € et la taxe additionnelle spéciale annuelle Ile-de-France pour 5 €					Frais de gestion de la fiscalité directe locale ⑦				40	
					Dégrèvement « Habitation principale » ⑨					
					Dégrèvement JA « État » ⑩					
					Dégrèvement JA « Collectivités » ⑩					
					Montant de votre impôt :				952	